

Commune de Vernier

Interpellation

Au sens de l'article 47 du règlement du conseil municipal de Vernier

Dangers de la circulation sur l'avenue de l'Ain et la sécurité des piétons

Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs,

En effet, les trottoirs de l'avenue de l'Ain mesurent à peine 1 mètre de largeur. Dans certains endroits, les poteaux d'éclairage occupent presque la moitié du trottoir, ne laissant que 0,56 mètre de largeur pour les piétons. Cette largeur est insuffisante pour accueillir des piétons qui se croisent sur ces trottoirs, en particulier lorsqu'ils se croisent avec des poussettes, des fauteuils roulants ou tout simplement avec un parapluie.

L'avenue de l'Ain est une voie très fréquentée, avec une circulation dense et rapide. On dénombre une moyenne de plus de 52'000 véhicules par jour. Le bruit atteint des pics de 76 décibels. De plus, en été 2022, la concentration de pollution (PM10) était de 35 µg/m³, en hiver de 40 µg/m³, et aux heures de pointe c'était de 45 µg/m³.

Le centre culturel, la halte ferroviaire et l'arrêt de BHNS vont attirer encore un flux de trafic voyageurs vers les secteurs résidentiels Châtelaine/Libellules/Concorde. Je m'inquiète que la connexion entre ces quartiers soit difficile et dangereuse pour les piétons, en raison des trottoirs étroits, surtout à proximité de l'école Émilie-de-Morsier !

Le Canton n'applique pas les règlements qui prévoient que la largeur des trottoirs doit être de 2,5 à 3 mètres pour permettre aux piétons de circuler en sécurité, de se croiser sans se gêner, et aux personnes à mobilité réduite de circuler sans difficulté. Pire encore, il n'est toujours pas en mesure de respecter les normes fédérales contre la pollution sonore sur l'avenue de l'Ain, ni la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) qui prévoit que la vitesse maximale autorisée dans les zones scolaires est de 30 km/h. Les seules mesures envisagées à terme sont la pose d'un revêtement phonoabsorbant. Une mesure certes appréciable, mais qui reste insuffisante et ne combattra que partiellement les autres dangers et nuisances de l'avenue de l'Ain. Il est temps de réduire le danger du trafic et élargir les trottoirs pour sécuriser les piétons de la circulation !

En tenant compte de ces motifs, prévoyez-vous proposer au Canton :

- 1 d'élargir les trottoirs à partir du centre culturel de Châtelaine jusqu'à l'intersection de l'avenue de la Concorde afin de permettre aux piétons de circuler en toute sécurité ?
- 2 de créer une zone tampon (des séparateurs de voies, des arbres ou des haies) le long de l'avenue de l'Ain afin de séparer piétons et véhicules et réduire le risque d'accidents impliquant les enfants de l'école Émilie-de-Morsier ?
- 3 de poser des ralentisseurs ou des chicanes à l'approche de l'école, notamment à l'intersection de l'avenue de l'Ain avec la rue Jean-Simonet et l'avenue de la Concorde ?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette interpellation.

Wahba GHALY
Conseiller municipal

